

EDITO—Edition spéciale

J'ai le plaisir de vous annoncer la **visite du Secrétaire d'Etat en charge de l'enfance et des familles, Adrien TAQUET, le lundi 5 octobre 2020 au CDE de Metz.**

Il vient pour finaliser la contractualisation avec le Département de la Moselle dans le cadre de la Stratégie nationale de protection de l'enfance, qui prévoit le financement de plusieurs actions innovantes.

Le programme prévisionnel est le suivant: entre 15H et 17h30

- Discours et signature de la convention de contractualisation
- Visite de la Pouponnière
- Présentation du dispositif Mousqueton

Le programme est susceptible d'évoluer en fonction des contraintes d'agenda du Secrétaire d'Etat.

Dans ce cadre, vous trouverez un certain nombre d'éléments concernant les actualités en protection de l'enfance, qui sont nombreuses. Il s'agit uniquement de synthèses. D'autres rapports sont attendus prochainement.

Je remercie par avance les différents services logistiques, administratifs et éducatifs (notamment SEFI et Pouponnière) fortement sollicités dans ce cadre.

Par ailleurs, je profite de ce courrier pour remercier Sonia GUILLAUME pour son implication pendant ses nombreuses années au CDE. Elle a souhaité quitter le CDE, aussi je lui souhaite une très bonne continuation dans son futur exercice professionnel.

De plus, je vous annonce la nomination de Monique LEBLANC, actuelle chef de service de la Pouponnière, en tant que chef de service du SERAD et Service Familles à Metz. Sa date d'entrée en fonction n'est pas encore déterminée. Un recrutement externe va être lancé pour le poste de chef de service de la Pouponnière.

Claire HUGENSCHMITT

FOCUS—actualités protection de l'enfance

LE RAPPORT DES 1000 PREMIERS JOURS

Le 8 septembre, la commission de 18 experts installée il y a un an par le Président de la République et sous l'égide de **Boris CYRULNIK a remis un rapport** de près de 125 pages nourri d'avis d'experts et **proposant des recommandations pour mieux accompagner les parents durant les 1000 premiers de leur enfant.**

Ce rapport comprend deux parties.

La première revient sur **l'importance des 1000 premiers jours dans le développement de l'enfant tel que nous le montrent les nouvelles connaissances scientifiques.**

La seconde présente plusieurs propositions, dont voici les principales:

- **La création d'un parcours des 1 000 jours**, qui comprendrait un accompagnement personnalisé commençant dès l'entretien du 4ème mois, se poursuivant en maternité et jusqu'au domicile, et qui se renforcerait en cas de fragilités (handicaps, troubles psychiques ou fragilités sociales) ;
- **La généralisation de l'entretien prénatal précoce**, qui ne concerne aujourd'hui que 28% des grossesses ;
- **L'augmentation des moyens des maternités et des PMI**, afin que chacune des 500 maternités sur le territoire bénéficie d'un lien étroit et quotidien avec la PMI pour mieux accompagner les parents ;
- **L'allongement du congé paternité**, qui serait une première étape d'une réforme ambitieuse du congé parental, dans l'intérêt du développement de l'enfant, mais également pour lutter contre la solitude et l'isolement des mamans,
- **La généralisation et l'harmonisation du projet éducatif de l'accueil des enfants avant 3 ans**, etc.

INFOS RH

Le 21 juillet 2020, le Ministre des solidarités et de la santé a présenté les **conclusions du Ségur de la Santé**. Cet accord permet entre autres la revalorisation des métiers des établissements de santé et des EHPAD à hauteur de 8,2 milliards d'euros.

A noter que ces revalorisations salariales ne concernent pas les établissements sociaux et médico-sociaux handicap de la fonction publique hospitalière. Les agents du CDE ne sont donc pas concernés par ces revalorisations.

Le GEPSO dont le CDE est adhérent a souhaité :

- Saluer les avancées majeures issues de cet accord;
- Alerter sur l'inéquité et le risque de perte d'attractivité des métiers exercés en établissements sociaux et médico-social handicap alors même que la notion de prendre soin doit être appréhendée de manière globale et dépasser les frontières entre type d'établissements dans une logique de fluidité des parcours des professionnels
- Réclamer l'ouverture rapide des négociations du Ségur pour l'ensemble du champ médico-social.

Rapport de la Cour des comptes relatif à la gouvernance de la protection de l'enfance, 22.04.20

Conclusions :

- Une gouvernance nationale défailante;
- Une multiplication récente des travaux sur la protection de l'enfance à mettre en lien avec l'exposition médiatique sans réel bilan des travaux antérieurs;
- Des instances de pilotage national peu articulées entre elles et des organismes qui remplissent difficilement leur rôle
- Un dispositif statistique inadapté aux enjeux de la protection de l'enfance et un manque d'outils partagés

Propositions :

Clarifier et **simplifier la gouvernance** au niveau national et déconcentré, notamment en **renforçant la relation des Départements avec les services de l'Etat au niveau départemental en nommant un « référent protection de l'enfance »**

FLASH—actualités protection de l'enfance

La stratégie nationale 2020-2022

Pour rappel, la nomination d'un secrétaire d'Etat fait partie des mesures mises en œuvre à la suite du documentaire diffusé sur France 3, en janvier 2019. Par la suite, une concertation a été engagée afin de définir la « **stratégie nationale de protection de l'enfance** » qui a été présentée en octobre 2019.

Elle comprend **4 engagements** :

1/ Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles

6 actions, dont : renforcer les CRIP

2/Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures

10 actions, dont

- Systématiser le bilan complet de santé des enfants à leur entrée dans les dispositifs de protection de l'enfance et leur accès à un parcours de soins coordonnés
- Créer des dispositifs d'intervention adaptés aux problématiques croisées de protection de l'enfance et de handicap
- Créer un référentiel national de contrôle des lieux d'accueil de protection de l'enfance
- Développer les centres parentaux et travailler sur les compétences parentales en protection de l'enfance
- Systématiser les mesures d'accompagnement au retour à domicile en fin de placement
- Moderniser et soutenir les conditions de travail et d'exercice des assistants familiaux et des lieux de vie et d'accueil

3/ Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits

6 actions, dont:

- Faire en sorte que les enfants et anciens enfants accompagnés participent à l'ensemble des temps et des instances d'élaboration et de décision

4/ Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte

3 actions

- Faciliter l'intégration sociale et professionnelle des anciens mineurs non accompagnés lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans

Par ailleurs, il est prévu de **faire évoluer la gouvernance nationale et locale et redéfinir les relations Etat/Département à partir de la contractualisation avec des Départements pilotes dont fait partie la Moselle.**